

Véran menteur : le pass sanitaire sera bien désactivé pour les plus de 65 ans qui n'ont que 2 doses

écrit par Jules Ferry | 10 novembre 2021





Macron vient d'annoncer la troisième dose obligatoire si l'on veut conserver son pass sanitaire au delà de 65 ans.

Les autres ne perdent rien pour attendre.

S'il y a un adage qui ne ment jamais en politique – en particulier en période pandémique – c'est bien celui qui rappelle que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. Car, en annonçant hier soir l'obligation d'un rappel du vaccin pour que les plus de 65 ans conservent leur pass sanitaire à partir du 15 décembre, Emmanuel Macron s'est non seulement une nouvelle fois contredit, mais a aussi radicalement démenti Olivier Véran.

Juré, craché : «Pas d'impact de la troisième dose»

Que disait le ministre de la Santé le 26 août en conférence de presse quand les débats surgissaient sur la possibilité

d'une obligation de rappel de sérum ? Qu'il ne conditionnerait évidemment pas l'obtention du pass sanitaire, ce nouveau sésame pour vivre en collectivité dont l'utilisation a été prolongée jusqu'en juillet prochain. **«Il n'y aura pas d'impact de la troisième dose sur le pass sanitaire. Que vous alliez prendre votre rappel ou non, vous garderez le bénéfice du pass sanitaire»**, assurait Véran. Mais les temps ont (rapidement) changé et la menace d'une énième vague épidémique de Covid est réapparue à l'entrée de l'automne, plaçant l'exécutif sous pression.

Cette nouvelle extension du pass sanitaire vient également contredire un peu plus encore ce que le chef de l'Etat martelait en avril, pour rassurer notamment la population des antivax inquiète pour ses libertés. **Macron affirmait alors que le pass sanitaire alors en débat – il ne sera mis en place que mi-juillet – «ne saurait être obligatoire pour accéder aux lieux de la vie de tous les jours, comme les restaurants, théâtres et cinémas.»** On connaît la suite.

Pourtant, fin août...sur Radio Véran :

<https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2021/11/i2pwn6z0p5gplgfy.mp4>

Attal précise les conditions sous lesquelles le pass sera désactivé pour les plus de 65 ans



Le pass sanitaire sera désactivé le 15 décembre pour les personnes de plus de 65 ans ayant réalisé leur deuxième dose il y a plus de six mois et cinq semaines sans faire un rappel vaccinal, a annoncé ce 10 novembre le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal.

[Au lendemain des annonces](#) d'Emmanuel Macron sur l'obligation des plus de 65 ans de recevoir un rappel vaccinal pour prolonger leur pass sanitaire, Gabriel Attal a précisé les conditions sous lesquelles il sera désactivé.

« C'est le 15 décembre que le pass sanitaire sera désactivé pour les personnes de plus de 65 ans, qui ont réalisé leur deuxième dose il y a plus de six mois et cinq semaines, et qui n'ont pas fait leur rappel », a déclaré ce 10 novembre auprès de Franceinfo le porte-parole du gouvernement.

Si une personne arrive dans un restaurant ou part en voyage sans savoir si son pass est toujours valable, **Attal a noté que ces annonces faites largement à l'avance permettent de recevoir la troisième dose à temps.**

« Vous aurez des alertes qui vous rappelleront que c'est important de faire le rappel, il y aura aussi l'Assurance maladie », a-t-il précisé.